



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pendant les grandes vacances

(L'inscription en Petite section ne concerne que les enfants nés en 2014)

PASSAGE EN MAIRIE OBLIGATOIRE AUPARAVANT

Puis par Internet uniquement :



e-breuil-magne@ac-poitiers.fr



2 étapes obligatoires :

① En premier lieu, passage à la Mairie de Breuil Magné ou celle de Loire-les-Marais pour se faire délivrer un certificat d'inscription (les appeler pour les documents à fournir au 05.46.84.40.67 (Mairie de Breuil) ou 05.46.84.45.27 (Mairie de Loire)).

② Puis, prendre rendez-vous avec le Directeur de l'école pour l'admission définitive (se munir du **certificat d'inscription de la Mairie** et du **carnet de santé** ou d'une photocopie de la page des vaccinations).

Pour la **Petite Section** la rentrée est échelonnée sur 5 jours (lundi 4 septembre ; mardi 5 septembre ; mercredi 6 septembre ; jeudi 7 septembre et vendredi 8 septembre) à raison de 5/6 élèves par jour.

Le Directeur, Patrick PERNIN